soit qu'on le conçoive comme une individualité arrivant à la force suprême; soit qu'on le conçoive comme résultant de milliards d'êtres, comme l'harmonie, le son total de l'univers... L'univers serait un polypier infini où tous les êtres qui ont jamais été seraient soudés par leur base, vivant à la fois de leur vie propre et de la vie de l'ensemble...

» Peu de matière est maintenant organisée, et ce qui est organisé est faiblement organisé; mais on peut admettre un âge où toute la matière soit organisée, où des milliers de soleils agglutinés ensemble serviraient à former un seul être, sentant, jouissant, absorbant par son gosier brûlant un fleuve de volupté qui s'épancherait hors de lui en un torrent de vie. Cet univers vivant présenterait les deux pôles que présente toute masse nerveuse, le pôle qui pense, le pôle qui jouit. Maintenant, l'univers pense et jouit par des millions d'individus. Un jour, une bouche colossale savourerait l'infini; un océan d'ivresse y coulerait; une intarissable émission de vie, ne connaissant ni repos ni fatigue, jaillirait dans l'éternité. Pour coaguler cette masse divine, la terre aura peut-être été prise et gâchée comme une motte que l'on pétrit sans souci de la fourmi ou du ver qui s'y cache. Que voulez-vous? Nous en faisons autant. La nature, à tous les degrés, a pour soin unique d'obtenir un résultat supérieur par le sacrifice d'individualités inférieures. Est-ce qu'un général, un chef d'État tient compte des pauvres gens qu'il fait tuer?... Le monde n'est qu'une série de sacrifices humains; on les adoucirait par la joie et la résignation... Il y a des états sociaux où le peuple jouit des plaisirs de ses nobles, se complaît en ses princes, dit : Nos princes, fait de leur gloire sa gloire. Les animaux qui servent à la nourriture de l'homme de génie ou de l'homme de bien devraient être contents s'ils savaient à quoi ils servent. Tout dépend du but, et si un jour la vivisection sur une grande échelle était nécessaire pour découvrir les grands secrets de la nature vivante, j'imagine les êtres, dans l'extase du martyre volontaire, venant s'y offrir couronnés de fleurs. »

« Les rêves de M. Renan, a dit Ed. Scherer dans une remarquable étude sur les *Dialogues philosophiques*, ont cet avantage que, dès qu'on s'est engagé dans ces régions, il est aussi difficile de rien réfuter que de rien prouver. On pourrait néanmoins faire remarquer à M. Renan combien l'avenir qu'il prévoit pour l'humanité est contraire à toutes les analogies qu'on peut tirer des faits de notre temps. Il assigne pour but à l'univers une conscience toujours plus parfaite de soi, une pénétration toujours plus complète de la chose par la raison, et il donne au problème, pour sa réalisation, l'infini de l'espace et l'infini de la durée. Mais il ne s'en tient pas là, et, poussé par le besoin de préciser, il en arrive à supposer une individualisation de la conscience générale dans un personnage qui, concentrant en lui toute la science humaine, serait par là même omnipotent. Comme ce personnage aurait des moyens infaillibles de se faire obéir, personne ne songerait à lui résister ou ne l'essayerait sans être aussitôt anéanti. On le voit, M. Renan suppose que la science, et non-seulement la science, mais ses applications tendent à devenir le partage d'un nombre toujours plus restreint de personnes. Il me semble que c'est le contraire qui est vrai. Je ne vois dans aucune des grandes découvertes industrielles ou militaires de notre temps ce caractère ésotérique qui permettrait à un despote de s'en réserver le privilége et d'en user pour tenir l'humanité sous sa domination. L'analogie fait défaut à M. Renan sur ce point, ou plutôt elle se retourne contre lui. Je n'aperçois pas davantage le fondement de ces rêves de progrès indéfini qu'il entrevoit, tantôt pour la terre, tantôt, si la terre lui manque, pour quelque autre planète, ou même pour l'ensemble de l'univers. M. Renan, qui donne pour point de départ au progrès une rupture de l'équilibre primitif, ne veut pas que l'humanité revienne à cet équilibre, c'est-à-dire à l'uniformité, au repos, à la mort; mais pourquoi se refuse-t-il à admettre cet avenir? Les inductions parlent plutôt en ce sens. Le mouvement des sociétés a tout l'air de tendre à un nivellement où toute grandeur disparaîtra avec les inégalités, et où tout intérêt finira avec la lutte. Nous nous donnons beaucoup de peine pour faire vivre les enfants chétifs et prolonger l'existence des débiles et des infirmes; nous avons réussi, en effet, à élever considérablement la moyenne de la vie humaine, mais nous ne nous sommes pas aperçus que nous compromettions ainsi la santé, la beauté et la force des générations futures, que nous portions une atteinte profonde, par tous ces soins, à la race elle-même. Veut-on encore une de ces antinomies sociales? Nous regardons la guerre, et avec raison, comme une barbarie; le propre de la civilisation est d'adoucir les mœurs, de rendre la vie plus aisée, d'enrichir les nations et, en les enrichissant, de leur assurer les loisirs nécessaires aux arts et aux lettres : à merveille; mais qu'arrive-t-il alors? Il arrive que des peuples moins civilisés, plus pauvres par conséquent, et pour la même raison plus propres à la guerre, envahissent des pays trop favorisés de la nature et les soumettent à un joug doublement ignominieux, puisque le vaincu conserve malgré lui le sentiment de sa supériorité. L'avenir de l'humanité, à en juger par bien des inductions, pourrait fort bien être un état analogue à celui de la Chine, ou, mieux encore, quelque chose de semblable à la ruche et à la fourmilière, la régularité, l'uniformité, un bonheur plat, la vie moins tout ce qui est le mérite de la vie :

» *Propter vitam vitæ perdere causas.*

» Mais je n'ai garde d'insister, on me taxerait de pessimisme. Or, le pessimisme, je suis le premier à le reconnaître, n'a pas plus de droit devant la pensée que l'optimisme. Ce sont deux manières également subjectives et impertinentes de considérer les choses. Contentons-nous d'étudier le fait avec docilité, sûr qu'il saura toujours, en définitive, établir non-seulement sa souveraineté, mais par là même aussi son droit, sa logique, sa raison.

» Je m'arrête, et, au terme de ce long article, je me demande ce que je viens de faire. Je me sens comme le remords d'avoir commis un sacrilége. Il me semble que, selon une expression proverbiale des Anglais, j'ai rompu un papillon sur la roue. J'ai fourré de gros doigts dans le plus subtil, le plus charmant tissu qu'ait jamais ourdi Arachné. J'ai fait un commentaire scolastique sur un poëme inspiré. J'ai jugé là où il fallait goûter, se livrer et se taire. J'en demande pardon à l'auteur, à la Muse, et puisse la rauque voix de la critique ne nous jamais priver d'aucun de leurs chants! »

Nous ne voulons ajouter à ces paroles de M. Scherer qu'une simple remarque : quand on ne veut tomber ni dans le pessimisme ni dans l'optimisme, il est bien difficile d'éviter un autre écueil, celui du nihilisme, de l'indifférence absolue, du laisser faire universel. Étudions les faits, rien de mieux; étudions-les avec docilité, c'est-à-dire avec la pensée de nous résigner à souffrir ce que nous n'aurons pu empêcher, soit encore. Mais il ne faut pas pourtant que cette docilité aille jusqu'à la conviction de notre impuissance absolue à exercer la moindre influence sur le cours des choses; car, si nous avions cette conviction, à quoi pourrait nous servir l'étude? Notre puissance n'est pas grande, cela est vrai, mais elle n'est pas nulle; notre esprit, nos pensées, tout notre être fait partie de tous ces rouages dont l'ensemble constitue ce qu'on pourrait appeler la grande mécanique; nous dépendons de tout, mais tout dépend de nous, et nous avons cet avantage que nous le savons. Nous pouvons donc, sans ridicule, espérer que notre étude des faits ne sera pas complétement stérile, et que, si l'avenir de l'humanité est meilleur que le passé ou même que le présent, nous aurons été pour quelque chose dans cette amélioration. Mais nous ne suivrons pas M. Renan dans ses rêves oligarchiques ou monarchiques, et, quelles que soient la puissance de son imagination, la magie de son style, nous ne nous y laisserons pas séduire; nous ne chercherons à préparer pour l'avenir que des progrès dont tous puissent profiter selon la mesure de leurs capacités, c'est-à-dire des progrès démocratiques. Nous repousserons toujours avec indignation l'idée d'une masse humaine maintenue à l'état de terreau pour servir à la production d'un certain nombre d'hommes distingués. L'expression a beau être ingénieuse, la pensée nous répugne, et nous aimons à croire que M. Renan lui-même se refuserait à pétrir de ses mains une telle masse. Il a parlé en artiste plus qu'en philosophe.

DIALOSE s. f. (di-a-lô-ze — rad. *dialion*). Substance gélatineuse, extraite du dialion.

* **DIAMANT** s. m. — Sport. Marque que les entraîneurs font sur les hanches d'un cheval pour indiquer qu'il est dans le maximum de sa condition, qu'ils le croient propre à lutter contre tous les rivaux qu'on pourrait lui opposer.

— **Encycl.** Minér. De nouvelles mines de *diamant* ont été récemment découvertes dans le sud de l'Afrique. Voici une lettre écrite de New-Rush, ville née d'hier et située à peu de distance de la mine de Colesberg :

« Colesberg est une des merveilles du sud de l'Afrique. Découverte et mise en exploitation depuis trois ans seulement, ceux qui l'ont vue en 1871 ne la reconnaîtraient plus en 1874.

» On sait que toutes les mines sont divisées en claims (concessions), autrement dit en portions concédées; aujourd'hui, toutes ces portions sont creusées jusqu'à une profondeur moyenne de 100 pieds.

» Les douze voies carrossables qui serpentaient à travers la mine et qui s'élevaient à des hauteurs toujours de plus en plus grandes, la terre étant toujours fouillée de plus en plus profondément par les mineurs, les douze chemins, disons-nous, ont disparu, et la mine entière ressemble à un immense volcan au fond duquel dormirait une ville antique qui renaîtrait de ses cendres sous la pioche des antiquaires.

» Tous ces puits, taillés régulièrement (ils sont au nombre de 3,000), avec leur différence de niveau, apparaissent tantôt comme des gouffres, tantôt sous forme de piliers et de tours, plus loin comme des plates-formes, ici comme des murs, là comme des escaliers.

» Mais ce n'est pas le sommeil souterrain, comme à Herculanum ou à Pompéi. Sur une étendue de 14 arpents et à une profondeur de 65 à 120 pieds, l'immense gouffre est traversé par un réseau de fils de fer, ou mieux, de câbles qui établissent la communication de l'intérieur du cratère avec le bord de l'abîme. Ces *aerial railroads* (chemins de fer aériens), au nombre de 2,000, sont continuellement en activité; une minute suffit pour descendre à vide les seaux, qui remontent dans le même laps de temps chargés de terre diamantifère. Depuis quelques mois, il a été, en outre, construit sur l'un des côtés de la mine un chemin de fer s'enfonçant jusqu'à 65 pieds sous terre, pour ramener à la surface les chariots pleins de minerai.

» Dans ce cratère, 12,000 hommes s'agitent fiévreusement au milieu des poulies qui grincent, des câbles qui se tordent et des chariots qui partent ou qui reviennent.

» La profondeur totale de la mine n'a pas été sondée. Les puits les plus profonds descendent aujourd'hui à 120 pieds et fournissent toujours une récolte de *diamants* plus ou moins abondante. Trois sections ont été, il est vrai, abandonnées déjà par les chercheurs, l'insuffisance des résultats n'étant plus en rapport avec le travail exigé; quelques parties ont été également laissées de côté, à cause des éboulements; mais dans tous les autres puits on travaille avec ardeur.

» Le fond bleu qui, à 80 ou 90 pieds de profondeur, succède au fond vert contient encore des pierres précieuses, sinon plus abondantes, du moins plus belles et plus pures que dans les couches supérieures. La qualité y compense ce qu'on perd sous le rapport de la quantité. »

— *Emploi industriel du diamant.* Beaucoup de personnes s'imaginent que le *diamant* ne sert absolument qu'à faire des pendants d'oreilles, des bagues, des rivières et autres ornements de toilette. C'est une erreur. Cette substance, qui n'est autre chose que du charbon, comme la braise ou le coke, possède une dureté qui la rend vraiment précieuse dans plusieurs industries.

D'abord, on serait assez embarrassé pour tailler le *diamant* si l'on n'employait à ce travail la poudre même qu'on obtient en broyant les plus petits, les plus défectueux. Les anciens, qui ne connaissaient pas cet expédient, portaient cette pierre telle qu'ils la trouvaient, à peu près, avec ses facettes naturelles. Au moyen âge, on n'était guère plus avancé; ce ne fut que vers le milieu du XVe siècle qu'un artiste de Bruges, Louis de Berquem, eut l'idée de se servir de cette poudre de diamant qu'on appelle « égrisée; » on mêle cette poussière avec de l'huile et on enduit avec cette espèce de pâte une plaque d'acier ronde, mobile autour d'un axe vertical, comme la roue d'un potier. On fait tourner cette plaque, sur laquelle on appuie fortement le *diamant* qu'on veut tailler, et la pierre s'use, se pare de facettes grâce auxquelles se produisent ces jeux de lumière si brillants et si chatoyants.

Si le *diamant*, qui est si dur, s'use lui-même de cette façon, il est aisé de comprendre qu'on a dû songer de bonne heure à l'utiliser pour couper, user des corps d'une grande solidité et d'une grande résistance. Seulement, des instruments en *diamant* coûtent toujours assez cher. Malgré cela, on se sert maintenant fréquemment, pour perforer des roches dures, d'appareils spéciaux, fort ingénieux, garnis de *diamants*, et, on regagne bien, par l'économie de temps et de force ainsi réalisée, l'excès de dépense qu'entraîne l'achat des appareils eux-mêmes.

En 1860, un ingénieur français, Leschot, inventa le perforateur à couronne de *diamants*. C'est tout simplement un long tube en acier, formé de portions vissées les unes au bout des autres. Le dernier bout de tube porte enchâssés plusieurs *diamants* dont les pointes forment comme les dents d'une couronne de trépan.

Ces *diamants*, il est vrai, ne sont pas dignes de figurer suspendus au lobule d'une oreille aristocratique, et les boyards des pièces du Palais-Royal ne voudraient pour rien au monde arborer à leur annulaire des solitaires d'une eau aussi défectueuse. On prend, pour faire la couronne du perforateur, des *diamants* noirs du Brésil ou des *diamants* transparents, impropres à la taille.

Pour percer les roches à l'aide de ce perforateur, on fait tourner, avec une vitesse de 250 à 300 tours par minute, cette tige, ce tube d'acier, qui porte à son extrémité les *diamants*. Ceux-ci usent la pierre, et les débris sont entraînés par un courant d'eau injectée, sous une certaine pression, dans le tube.

On découpe ainsi avec la plus grande facilité un cylindre de roche qui entre dans la tige et qu'on retire de temps en temps; il y en a qui ont 2 mètres de longueur, et on peut très-bien, au fur et à mesure qu'on les sort, constater la nature des terrains qu'on traverse.

Le forage, même dans les roches les plus dures, s'effectue avec une rapidité étonnante. Dans l'exploitation de Bœhmisch-Brod, en vingt-quatre heures, dans de la quartzite, c'est-à-dire dans du cristal de roche extrêmement dur, on a percé 13m,40. Seulement, dans ce cas-là, les *diamants*, qui ne s'usent pour ainsi dire pas dans une roche homogène, se brisent plus ou moins, se détachent, et quand il y en a un de parti, les autres, le plus souvent, ne tardent pas à sauter.

Mais, malgré cela, le sondage de Rheinfelden, par exemple, en Suisse, a atteint, en soixante jours de travail, la profondeur de 475 mètres; avec l'ancien système, il eût fallu deux ou trois ans, avec une dépense à peu près égale.

* **DIAMANTÉ, ÉE** adj. — Garni d'une pointe de diamant ou plus souvent d'une pointe d'iridium : *Je me sers pour écrire d'une plume* DIAMANTÉE.

DIAMIDE s. f. (di-a-mi-de — du préf. *di*, et de *amide*). Amide contenant deux équivalents d'ammoniaque.

DIAMINE s. f. (di-a-mi-ne — du préf. *di*, et de *amine*). Corps qui dérive de deux molécules d'ammoniaque réunies en une.

DIAMYLACÉTAL s. m. (di-a-mil-a-sé-tal — du préf. *di*, de *amyle*, et de *acétal*). Chim. Produit de l'action d'un courant d'acide carbonique à travers un mélange d'aldéhyde et d'alcool amylique.

— **Encycl.** Quand on chauffe à 80° un mélange formé de 1 volume d'acide acétique cristallisable, de 5 volumes d'alcool amylique et de 1 volume d'aldéhyde, on obtient du *diamylacétal*, dont la formule est :

$$C^2H^4\left\{\begin{array}{l}OC^5H^{11}\\OC^5H^{11}.\end{array}\right.$$

On obtient le même résultat en faisant passer un courant d'anhydride carbonique dans un mélange formé de 5 volumes d'alcool amylique et de 1 volume d'aldéhyde.

Le produit de ces réactions est un liquide doué d'une odeur caractéristique rappelant celle des poires mûres. Sa densité à 15° est de 0,834. Il bout à 210° environ.

DIAMYLE s. m. (di-a-mi-le — du préf. *di*, et de *amyle*). Chim. Carbure d'hydrogène qui résulte de l'action de l'amalgame de zinc sur l'iodure d'amyle.

— **Encycl.** Ce composé s'obtient par plusieurs procédés, et notamment en faisant réagir du sodium en excès sur l'iodure d'amyle placé dans un ballon muni à sa partie supérieure d'un réfrigérant à serpentin. On le prépare encore soit en traitant en vase clos l'iodure d'amyle par l'amalgame de zinc, soit en décomposant par un courant électrique le caproate de potassium. Dans ce dernier cas, on recueille les gouttelettes huileuses qui se forment, on les distille avec de la potasse alcoolique, on lave à l'eau, on sèche et l'on rectifie.

Le *diamyle* se présente sous forme d'un liquide incolore, doué d'une odeur légèrement aromatique et d'une saveur âcre et corrosive. Il ne s'enflamme que lorsqu'on élève convenablement sa température. L'eau ne le dissout pas; il se mélange facilement avec l'alcool et l'éther. Sa densité est 0,757 à 15°; elle diminue assez rapidement avec l'élévation de température, car à 20° elle n'est plus que de 0,728. Le *diamyle* résiste à une température assez basse; à — 30°, il s'épaissit, mais ne se solidifie pas. Il bout à 160°; sa densité de vapeur est de 4,95.

Le *diamyle* est un produit très-fixe sur lequel l'acide sulfurique n'agit pas. L'acide nitrique ne l'attaque que très-lentement et à la température d'ébullition seulement. Traité par les perchlorures d'antimoine ou de phosphore, il donne des produits de substitution chlorés, mais les réactions sont très-lentes. Avec le chlore sec, on obtient des produits chlorés parfaitement définis.

DIAMYLÈNE s. m. (di-a-mi-lè-ne — du préf. *di*, et de *amylène*). Chim. Composé qui résulte de l'action de l'acide sulfurique ou du chlorure de zinc sur l'alcool amylique ou sur l'amylène.

— **Encycl.** Le *diamylène* ($C^{10}H^{20}$)″ a été découvert par M. Balard, qui le désigna sous le nom de paramylène. Il se produit comme nous venons de le dire ci-dessus et se présente sous forme d'un liquide qui bout à 165° et dont la densité à 0° est de 0,777.

Le *diamylène* est soluble dans l'éther. Traité en solution éthérée par une petite quantité de brome, il donne un dibromure $C^{10}H^{20}Br^2$, corps très-instable et dont la préparation demande beaucoup de soin. Il faut notamment refroidir le vase où s'accomplit la réaction; on décolore le produit obtenu au moyen de la potasse, puis on dessèche sur du chlorure de calcium en maintenant constamment la température au-dessous de 0°.

Quand on traite le *diamylène* refroidi à — 17° par un courant de chlore, le liquide ne tarde point à brunir; si on continue la réaction, mais en élevant lentement la température, qui peut être poussée jusqu'à 140°, le mélange se décolore. On le lave à l'eau légèrement alcaline, puis on distille. En recueillant ce qui passe entre 240° et 250°, on obtient du chlorure de *diamylène* chloré, dont la formule est $C^{10}H^{19}Cl,Cl^2$. Ce composé est soluble dans l'alcool et dans l'éther. Sa densité à 0° est de 1,163. Si on le chauffe, en vase clos, avec de la potasse alcoolique, il donne du rutylène chloré $C^{10}H^{17}Cl$.

Quand on fait agir directement sur le *diamylène* pur du brome, on obtient un composé huileux très-peu stable et qui répond à la formule $C^{10}H^{19}Br,Br^2$. C'est un bromure de *diamylène* bromé.

L'acide sulfurique et le bichromate de potasse oxydent le *diamylène* et le transforment en une huile verte oxygénée, mais qui ne donne point de réaction acide aux papiers colorés; le produit oxygéné bout entre 150° et 200°. Il se forme pendant cette réaction un produit acide qui renferme des traces d'acide acétique et un résidu goudronneux.

DIAMYLOXALIQUE adj. (di-a-mil-o-ksa-li-ke — du préf. *di*, de *amyle*, et de *oxalique*). Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient par l'action du zinc granulé sur un mélange d'oxalate d'éthyle et d'iodure d'amyle.

— **Encycl.** La préparation de l'acide *diamyloxalique* est assez délicate. On commence par mélanger dans des proportions équivalentes de l'oxalate d'éthyle et de l'iodure d'amyle, puis on ajoute du zinc granulé. On laisse digérer le mélange à une douce chaleur qui facilite la réaction. Il se dégage d'abord de l'hydrure d'amyle et de l'amylène. Lorsque ce dégagement n'a plus lieu, on prend le résidu et on le distille avec de l'eau. Cette opération donne de l'alcool amylique, de l'iodure d'amyle et trois éthers, l'amylhydroxalate d'éthyle $C^2(C^5H^{11})HO^2,OC^2H^5$, l'amyléthyloxalate d'éthyle

$$C^2(C^5H^{11})C^2H^5O^2,OC^2H^5,$$

et enfin le diamyloxalate d'éthyle

$$C^2(C^5H^{11})^2O^2,OC^2H^5.$$

On recueille ce dernier produit qui, traité par une quantité convenable d'hydrate de baryte, se saponifie et donne un amyléthyloxalate de baryum, dont il est facile d'extraire l'acide.

Cet acide se présente sous forme de longues aiguilles filamenteuses, brillantes et incolores. Il est insoluble dans l'eau froide, mais il se dissout assez bien dans l'alcool et mieux encore dans l'éther. Ce produit est assez fixe; à 122°, il fond, et si on continue d'élever la température, il se sublime, sans se décomposer, en longues aiguilles soyeuses et cristallines.

L'acide *diamyloxalique* doit être considéré comme de l'acide oxalique dont un atome d'oxygène est remplacé par $2C^5H^{11}$, comme il ressort de la disposition suivante :

CO,OH	$C(C^5H^{11})^2$,OH
|	|
CO,OH	CO,OH
Acide oxalique.	Acide *diamyl-oxalique.*

Quand on traite par le zinc finement divisé un mélange d'iodure et d'oxalate d'amyle, on obtient un diamyloxalate d'éthyle et du caproate d'amyle. Le diamyloxalate est un liquide oléagineux et qui présente une odeur agréable et une saveur âcre et brûlante. Sa densité à + 16° est 0,913; celle de sa vapeur est 5,9. Le calcul exigerait 6,4. Il bout vers 200° et se volatilise sans décomposition.

DIAMYLVALÉRAL s. m. (di-a-mil-va-lé-ral — du préf. *di*, et de *amylvaléral*). Chim. Composé qui résulte de l'action de la chaleur sur un mélange de valéral, d'alcool amylique et d'acide acétique.

— **Encycl.** Pour préparer le *diamylvaléral*, on fait un mélange de 3 volumes d'alcool amylique, de 1 volume de valéral et de 1 volume d'acide acétique. On chauffe lentement et durant un temps convenable, et l'on obtient un liquide doué d'une odeur qui rappelle à la fois celle de l'alcool amylique et celle du céleri. Ce produit a pour densité 0,849 à + 7° et bout vers 245°.

* **DIANE** s. f. — Planète télescopique, découverte en 1863 par M. Luther, à l'observatoire de Bilk, près de Dusseldorf. La durée de sa révolution sidérale est de 1,550 jours; l'inclinaison de son orbite sur le plan de l'écliptique est de 8° 38′ 42″. Sa distance moyenne au soleil est 2,62, en prenant celle de la terre pour unité.

— Sport. *Prix de Diane*, Prix qui se court le premier jour de la réunion du printemps, à Chantilly, et qui est réservé aux pouliches de trois ans.

Diane, tableau de M. Elie Delaunay (Salon de 1872). La divine chasseresse, fatiguée par la chaleur, s'est enfoncée dans l'ombre familière de sa forêt bien-aimée, vers la source endormie au milieu des fleurs; elle a suspendu aux branches d'un laurier son arc teint de pourpre et son éclatant carquois; elle a jeté sur l'herbe la peau de panthère qui couvrait ses épaules, et, l'un de ses pieds déjà plongé dans l'eau transparente, elle s'apprête à déposer sur le rocher voisin les derniers voiles qui cachaient à la lumière sa beauté virginale; mais elle s'arrête croyant avoir entendu bruire le feuillage; elle se redresse et se retourne à demi, d'un mouvement pudique et hautain, dédaigneux et tranquille; son œil brille d'un noble courroux; sa main est prête à saisir son arc... Malheur à l'indiscret qui aurait espéré surprendre

Phœbé, sœur d'Apollo,
A l'ombre, un pied dans l'eau!

Ce tableau a été beaucoup admiré des connaisseurs à l'Exposition de 1872, où il a fait son apparition. « La *Diane* de M. Delaunay, a dit M. Chaumelin, est la seule déesse du Salon qui soit à la fois vivante et antique. L'artiste a dessiné avec une grande pureté et modelé avec une fermeté rare cette figure jeune et chaste, souple et nerveuse. La tête, de profil, a la beauté fière d'un camée antique. La couleur, lumineuse dans les chairs, est un peu sombre, mais très-harmonieuse dans le fond du paysage. » M. G. Lafenestre a parlé de ce tableau avec un véritable enthousiasme : « L'attitude est vive, claire et simple; mais, dans un sujet semblable, il ne suffit pas de l'attitude; ce qu'il faut encore, c'est le charme dans les colorations, la fermeté dans les contours, la finesse dans les carnations, la décision dans le style; éclat et fermeté, finesse et décision, vous trouverez tout réuni dans cette Diane nerveuse aux formes discrètes. Si vous lui voulez connaître des sœurs, peut-être les rencontrerez-vous à Florence ou à Venise dans les dernières années du XVe siècle; c'est ainsi qu'on y comprenait encore la beauté de la femme, plutôt ferme qu'exubérante, plutôt fière que voluptueuse; par la délicate précision des traits, par le caractère hardiment particulier de la physionomie aussi bien que par l'impression idéale de chaste poésie qu'elle dégage, la *Diane* de M. Delaunay appartient à cette noble famille de femmes déesses, d'une dignité souriante, qui habitent les toiles des Mantegna, des Carpaccio, des Botticelli, des Filippino. On ne saurait dire comment la filiation s'est faite : M. Delaunay est bien M. Delaunay; il ne rappelle, par sa manière libre et sincère, aucun peintre spécial; mais la parenté existe, frappante et touchante, entre le peintre du XIXe siècle et les divins séducteurs du XVe, parenté d'imagination, de sentiment, de goût. » M. Paul Mantz est un des rares critiques qui aient jugé sévèrement l'œuvre de M. Delaunay; selon lui, « le charme manque à cette mythologie; on y sent l'effort et la lutte; la tête n'est pas belle, et M. Delaunay, à le juger par cette étude un peu pénible, n'a qu'un faible sentiment des délicatesses des chairs féminines. » C'est le cas de répéter : *De gustibus et coloribus non est disputandum.*

DIAPHANOGRAPHIE s. f. (di-a-fa-no-gra-fî — de *diaphane*, et du gr. *graphô*, je décris). Art d'écrire ou de dessiner en suivant le modèle trait pour trait sur une feuille au travers de laquelle on peut le voir.

DIAPHRAGMER v. a. ou tr. (di-a-fra-gmé — rad. *diaphragme*). Munir d'un diaphragme : DIAPHRAGMER *un télescope.*

DIAPRERIE s. f. (di-a-pre-rî — rad. *diaprer*). Syn. de DIAPRURE.

DIARACHINE s. f. (di-a-ra-chi-ne). Substance qu'on obtient en chauffant la monarachine et l'acide arachique avec un peu d'eau. Sa formule est $C^{86}H^{86}O^{12}$.

DIASOME s. m. (di-a-so-me). Entom. Syn. de CHIRON.

DIASPOROMÈTRE s. m. Syn. de DIASPORAMÈTRE. V. ce dernier mot, au tome VI du *Grand Dictionnaire.*

DIASTASIQUE adj. (di-a-sta-zi-ke — rad. *diastase*). Chim. Qui se rapporte à la diastase.

DIASTIMOMÉTRIQUE adj. (di-a-sti-mo-mé-tri-ke — du gr. *diastêma*, interstice). Qui sert à mesurer de très-petits interstices.

DIATRIBEUR s. m. (di-a-tri-beur — rad. *diatribe*). Auteur de diatribes; celui qui fait une diatribe.

* **DIAZ DE LA PENA** (Narcisse-Virgile), peintre français. — Ce brillant artiste est mort à Menton le 18 novembre 1876. « Peintre charmant, à la palette exquise, comme a dit Meissonier, Diaz fut un excellent cœur, une sorte de bourru bienfaisant, prompt à s'émouvoir, à s'attendrir. Il adorait ses enfants, dit M. Charles Blanc. Il eût donné à sa fille tous les trésors de Golconde. Il était fier d'avoir pour fils le jeune compositeur qui a fait jouer à l'Opéra la *Coupe du roi de Thulé*. Il aimait d'une particulière tendresse Emile Diaz, son autre fils, qu'il soupçonnait atteint de phthisie et qui est mort à la fleur de l'âge. Diaz était un caractère tout d'une pièce, un artiste indisciplinable, impuissant à comprendre ce qui n'était pas conforme à son tempérament. Ingres était sa bête noire. Sa plus grande admiration était la peinture de Delacroix. Quand il voyait un tableau de ce prince des coloristes, il se signait; il faisait le signe de la croix, suivant sa propre expression. L'imprévoyance, la prodigalité, la croyance au lendemain, une âme des plus généreuses, cachée sous des manières fantasques et souvent rudes : c'étaient là les traits distinctifs de son humeur ultra-méridionale. »

A partir de 1859, Diaz n'avait plus rien exposé aux Salons de peinture. Tout enfant, il avait été piqué par une vipère et on avait dû lui faire l'amputation d'une jambe.

DIAZOTOLUÈNE s. m. (di-a-zo-to-lu-è-ne). Chim. Composé, encore connu sous le nom d'AZOTOLUIDINE, qui se forme dans l'action de l'acide azoteux sur la toluidine.

DIBARADANÉ s. m. (di-ba-ra-da-né). Dans la religion indoue, Cérémonie journalière qui fait partie du poutché, et qui consiste à faire l'offrande du feu.

DIBBLE s. m. (di-ble — mot anglais). Instrument d'agriculture inventé en Angleterre, et qui sert à marquer la place où doivent être posés les tubercules ou les semences pour obtenir des plantations parfaitement régulières.

DIBENZYLAMINE s. f. (di-bain-zi-la-mi-ne). Chim. Base qui résulte de la substitution de 2 benzyles à 2 atomes d'hydrogène dans de l'ammoniaque.

DIBENZYL-PHOSPHINE s. f. Chim. Ammoniaque composée renfermant du phosphore substitué à l'azote, et dont 2 atomes d'hydrogène sont remplacés par du benzyle.

DIBENZYLTOLUIDINE s. f. (di-bain-zil-to-lu-i-di-ne). Chim. Dérivé dibenzylique de la toluidine.

DIBROMANTHRAQUINONE s. f. (di-bro-man-tra-ki-no-ne). Chim. Dérivé dibromé de l'anthraquinone.

DIBROMOPYRUVIQUE adj. (di-bro-mo-pi-ru-vi-ke). Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide pyruvique par la substitution de 2 atomes de brome à 2 atomes d'hydrogène. V. PYRUVIQUE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire.*

DIBROMOTARTRATE s. m. (di-bro-mo-tar-tra-te). Chim. Sel de l'acide dibromotartrique.

DIBROMOTARTRIQUE adj. (di-bro-mo-tar-tri-ke). Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide tartrique par la substitution de 2 atomes de brome à 2 atomes d'hydrogène. Cet acide est décrit au mot TARTRIQUE, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, p. 1494.

DIBROMOTOLUIDINE s. f. (di-bro-mo-to-lu-i-di-ne). Chim. Dérivé dibromé de la toluidine.

DIBUTYL-PHOSPHINE s. f. (di-bu-til-fo-sfi-ne). Chim. Base organique phosphorée qui résulte de la substitution de 2 radicaux butyle à 2 atomes d'hydrogène dans l'hydrogène phosphoré, et qu'on peut considérer comme de la butylamine dont l'azote est remplacé par du phosphore.

DIBUTYL-PHOSPHINIQUE adj. (di-bu-til-fo-sfi-ni-ke). Chim. Se dit de l'acide qui résulte de l'oxydation de la dibutyl-phosphine. Cet acide est monoatomique et monobasique.

DIBUTYRINE s. f. (di-bu-ti-ri-ne — du préf. *di*, et de *butyrine*). Chim. Une des trois combinaisons que forme l'acide butyrique avec la glycérine. Elle est représentée par la formule

$$C^{22}H^{22}O^{12} = 2C^6H^8O^4 + C^8H^8O^6 - 2HO.$$

DIBUTYRIQUE adj. (di-bu-ti-ri-ke). Chim. Qui se rapporte à la dibutyrine.

DICÆOMA s. m. (di-sé-o-ma). Bot. Syn. de PUCCINIE.

DICA-PETIT (Marie-Joséphine PETIT, dite), artiste dramatique française, née vers 1848. Elle débuta à Paris en mars 1868, dans un drame de Félicien Mallefille, *Glenarvon* ou les *Puritains de Londres*, à la Porte-Saint-Martin. Au même théâtre, elle se fit remarquer dans *Nos ancêtres*, d'Amédée Roland; mais ses succès furent arrêtés par la faillite de la direction. Heureusement les artistes ne voulurent pas rester sous le coup de la triste situation qui leur était faite; ils louèrent la salle du Théâtre-Italien, et, le 4 juin 1868, ils jouèrent *Madame de Chamblay*, d'Alexandre Dumas. Dica-Petit montra dans le rôle de l'héroïne de ce grand drame une ampleur de talent qu'on ne lui connaissait pas encore. Engagée ensuite à l'Ambigu, elle y fit plusieurs créations dans des pièces qui n'eurent malheureusement aucun succès, telles que le *Sacrilége* de MM. Barrière et Beauvallet, la *Princesse rouge* d'Edouard Plouvier, la *Famille des gueux* de Jules Claretie, les *Quatre Henri* de Léon Beauvallet, *Richelieu à Fontainebleau* de Jules Dornay et Maurice Coste.

M. Touroude, qui venait de remporter un grand succès dans le *Bâtard*, à l'Odéon, faisait représenter à l'Ambigu son drame la *Charmeuse*. La Charmeuse, ce fut Mlle Dica-Petit, qui mérita bien ce titre par la grâce de sa personne, par ses allures pleines de distinction.

Après avoir joué le drame à Bruxelles pendant quelques mois, Mlle Dica-Petit revint à Paris, joua au Châtelet, dans le *Miracle des roses*, puis à la salle Ventadour. Elle fut engagée avec Mme Tholer, de la Comédie-Française, pour l'un des rôles des *Deux reines* de Legouvé.

La création la meilleure de Dica-Petit fut celle de *Thérèse Raquin*. Dans cet étrange drame, où, à côté d'imperfections monstrueuses, se trouvaient les plus grandes qualités scéniques et les situations les plus émouvantes, elle fut pathétique, terrible, effrayante, en quelque sorte. « Dans ce drame brutal de *Thérèse Raquin*, dit M. Félix Jahyer, elle joua un rôle véritablement tragique. Vouée à traîner sa vie côte à côte avec un assassin, rivée à un mort, consumée par son crime, nous voyons cette jeune femme blonde, chez qui nous avions rencontré de préférence et à l'ordinaire l'émotion contenue, l'élégance et la simplicité, prendre soudain des allures altières qu'elle sut rendre poétiques. »

Mlle Dica-Petit s'est ensuite fait applaudir dans les *Deux orphelines*, drame joué à la Porte-Saint-Martin, et plus tard dans le rôle de Nadége des *Exilés*.

DICARPÉE s. f. (di-kar-pé — du préf. *di*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Syn. de LIMÉOLE.

* **DICELLE** s. f. — Entom. Syn. de SCHÉMATIZE.

* **DICENTRE** s. m. (di-san-tre — du gr. *dis*, deux fois; *kentron*, aiguillon). Bot. Genre de plantes, de la famille des fumariacées, comprenant des espèces herbacées de la Sibérie et de l'Amérique du Nord

DICÈS s. m. (di-sèss). Entom. Syn. d'HYCLEE.

DICHÉLOSTYLE s. f. (di-ké-lo-sti-le — du gr. *dichêlos*, fourchu; *stulos*, style). Bot. Syn. de FIMBRISTYLE.

DICHLORANTHRAQUINONE s. f. (di-klo-ran-tra-ki-no-ne). Chim. Dérivé dichloré de l'anthraquinone.

DICHLORHARMINE s. f. (di-klo-rar-mi-ne — du préf. *di*, de *chlore*, et de *harmine*). Chim. Corps obtenu en traitant la harmine, en présence de l'acide chlorhydrique, par le chlorate de potasse.

DICHLORHYDROPHLORONE s. f. (di-klo-ri-dro-flo-ro-ne). Chim. Composé qui résulte du remplacement de 2 atomes d'hydrogène par 2 atomes de chlore dans l'hydrophlorone. Comme l'hydrophlorone, dont il dérive, ce corps a été décrit au mot PHLORONE, tome XII du *Grand Dictionnaire.*

DICHLORHYDROQUINONE s. f. (di-klo-ri-dro-ki-no-ne). Chim. Composé qui résulte du remplacement, dans l'hydroquinone, de 2 atomes d'hydrogène par 2 atomes de chlore.

DICHLOROPHLORONE s. f. (di-klo-ro-flo-ro-ne). Chim. Composé qui résulte du remplacement, dans la phlorone, de 2 atomes d'hydrogène par 2 atomes de chlore. Ce corps a été décrit au mot PHLORONE, tome XII du *Grand Dictionnaire.*

DICHLOROPIPÉRONAL s. m. (di-klo-ro-pi-pé-ro-nal). Chim. Produit de substitution chloré du pipéronal ou aldéhyde pipéronylique, qui renferme 2 atomes de chlore. V. PIPÉRONAL, tome XII du *Grand Dictionnaire.*

DICHLOROPIPÉRONYLIQUE adj. (di-klo-ro-pi-pé-ro-ni-li-ke). Se dit d'un acide qui résulte de l'action de l'eau sur un chlorure qui résulte de l'action du perchlorure de phosphore sur le chlorure pipéronylique, formé lui-même par l'action du perchlorure de phosphore sur l'acide pipéronylique. V. PIPÉRONAL, au tome XII du *Grand Dictionnaire.*

DICHLOROQUINHYDRONE s. f. (di-klo-ro-ki-ni-dro-ne). Chim. Composé qui dérive de la quinhydrone par la substitution de 2 atomes de chlore à 2 atomes d'hydrogène. Ce corps, ainsi que la quinhydrone dont il dérive, est étudié et décrit au mot QUINONE, tome XIII du *Grand Dictionnaire*, p. 556.

DICHLOROQUINONE s. f. (di-klo-ro-ki-no-ne). Chim. Composé qui dérive de la quinone par la substitution de 2 atomes de chlore à 2 atomes d'hydrogène. Comme les autres quinones chlorées, la dichloroquinone est décrite au mot QUINONE. V. QUINONE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*, page 554.

DICHLOROSALICINE s. f. (di-klo-ro-sa-li-si-ne). Chim. Composé qui dérive de la salicine par la substitution de 2 atomes de chlore à 2 atomes d'hydrogène. Ce corps est décrit au mot SALIRÉTINE, t. XIV du *Grand Dictionnaire*, p. 121.

DICHLOROXYLÈNE s. m. (di-klo-ro-ksi-lè-ne). Chim. Produit de substitution qui provient du xylène par le remplacement de 2 atomes d'hydrogène par 2 atomes de chlore.

— **Encycl.** Le *dichloroxylène*

$$C^8H^8Cl^2 = C^6H^2Cl^2\left\{\begin{array}{l}CH^3\\CH^3\end{array}\right.$$

prend naissance lorsqu'on fait passer du chlore à travers du xylène renfermant des traces d'iode. On purifie le produit par la voie des distillations fractionnées. Ce corps cristallise en lamelles blanches, fond à la température de la main et bout à 222°. L'alcool et la benzine le dissolvent facilement. L'acétate et le cyanure potassique sont sans action sur le *dichloroxylène*, même à 120°. Le sodium le décompose en donnant naissance à un hydrocarbure qui n'a point été examiné jusqu'à ce jour.

On obtient le même composé ou un composé isomère mêlé d'un composé monochloré dans le mode de préparation indiqué plus haut; il se dépose alors en cristaux lorsqu'on soumet à l'action d'un mélange réfrigérant les portions qui passent à la distillation entre 230° et 250°. On le purifie par pression et on le fait ensuite cristalliser dans une grande quantité d'éther ou d'un mélange d'alcool et d'éther. Les cristaux sont larges, transparents et brillants. Le *dichloroxylène* fond à 100° et se prend par le refroidissement en une masse rayonnée.

Le trichloroxylène $C^8H^7Cl^3$ se produit facilement lorsqu'on fait passer du chlore à travers du xylène renfermant de l'iode en dissolution, et cela jusqu'au moment où la masse devient solide. Il bout entre 254° et 256°. Le trichloroxylène cristallise alors en aiguilles blanches, soyeuses, facilement solubles dans l'alcool et dans la benzine à chaud, peu solubles dans les mêmes liquides à froid.

DICHOSME s. m. (di-ko-sme). Bot. Syn. d'AGATHOSME.

DICHOTOMIQUEMENT adv. (di-ko-to-mi-ke-man — rad. *dichotomique*). Avec bifurcation, en se divisant et subdivisant de deux en deux.

DICHOTOPHYLLE s. m. (di-ko-to-fi-le — du gr. *dicha*, en deux; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de CÉRATOPHYLLE.

* **DICKSON** (Samuel-Henri), physiologiste américain. — Il est mort en 1866.

DICLIBOTHRIUM s. m. (di-kli-bo-tri-om — du gr. *diklis*, porte à deux battants; *bothrion*, petit creux). Helminth. Genre détaché du genre douve.

* **DICLINES** s. f. pl. — Tribu de la famille des graminées, comprenant toutes les espèces diclines.

DICONAGNIE s. f. (di-ko-nan-jî). Bot. Syn. d'ITÉA.

DICRANILLE s. f. (di-kra-ni-ll-e; *ll* mll.). Bot. Section du genre arénaire.

DICRANOMÈRE s. m. (di-kra-no-mè-re — du gr. *dikranos*, fourchu; *méros*, cuisse). Entom. Syn. de SYRPHOCÉPHALE.

DICRÉIE s. f. (di-kré-î). Bot. Syn. de PODOSTÉMON.

Dictionnaire général de la politique, par M. Maurice Block (1864, 2 vol. in-8o). V., pour la compte rendu de cet excellent ouvrage, la préface du *Grand Dictionnaire* (vol. Ier, p. 46 et 47). Il en a été fait une seconde édition (1873, 2 vol. in-8o) nécessitée par les changements survenus en France depuis 1870. Ce qui avait assuré le succès de la première, c'était le caractère d'impartialité, de modération, de libéralisme qui était un des mérites les plus appréciés. Le même esprit a présidé à l'édition nouvelle. Tous les articles, revus avec soin par leurs auteurs, ont été de plus annotés par M. Maurice Block, dont les travaux de statistique et d'économie politique sont bien connus. Quoique les rédacteurs de la plupart des articles soient des savants d'une compétence avérée dans les matières de politique générale, d'économie politique, de jurisprudence, de finance, etc., dont ils avaient à traiter, M. Maurice Block a tenu souvent à accompagner leur travail soit d'éclaircissements utiles, soit de réserves formelles sur les points où ses convictions s'éloignaient des leurs. Aujourd'hui que notre pays, rendu à lui-même, porte naturellement un grand intérêt à toutes les questions qui concernent de près ou de loin sa politique extérieure, l'économie politique et sociale, le mécanisme des impôts, etc., l'ouvrage de M. Maurice Block est précieux en ce qu'il fournit sur ces questions vitales, des faits exacts sur ces questions qu'il impossible d'aborder sans des connaissances suffisantes.

Dictionnaire lyrique ou Histoire des opéras, par Félix Clément et Pierre Larousse (1869, in-8o). Cet ouvrage est comme une annexe du *Grand Dictionnaire;* la plupart des articles qui le composent, au moins les plus importants, ont d'abord figuré dans cette vaste encyclopédie. M. Félix Clément, le savant auteur de l'*Histoire générale de la musique religieuse*, avait été chargé spécialement de l'analyse des œuvres lyriques; ces analyses, augmentées d'un certain nombre de mentions d'opéras trop peu importants pour figurer dans le *Grand Dictionnaire*, forment le *Dictionnaire lyrique*. Cet ouvrage offre dans son ensemble une histoire complète de l'opéra et de toutes les œuvres musicales qui s'y rattachent : l'oratorio ou drame sacré; la tragédie lyrique, première forme de l'opéra en France; l'opéra seria et semi-seria, la comédie mêlée d'ariettes, devenue en France l'opéra-comique et en Italie l'opéra bouffe enfin l'operette et le ballet. Les œuvres les plus importantes ont une analyse détaillée, suivie de l'énumération des morceaux les plus saillants et de ceux des artistes qui ont tour à tour brillé dans les principaux rôles. Les œuvres secondaires n'ont qu'une mention de quelques lignes faisant connaître le titre, le nom de l'auteur et la date de la première représentation. « On se demandra peut-être, dit M. Félix Clément, à quoi bon s'être donné tant de peine pour rappeler un nombre si considérable d'ouvrages oubliés, de partitions qui sont restées manuscrites, d'opéras allemands, anglais, polonais, tchèques, italiens même qu'on ne joue plus dans les pays où ils ont été écrits. La réponse sera facile. Il est vrai, la peine a été grande. Sept années d'un travail assidu auraient même pas suffi à l'achèvement de sa tâche, si l'auteur n'avait eu dès sa jeunesse le goût de la lecture des partitions et la passion indicible d'interroger le passé sur les secrets du présent. Qui peut répondre que ce qui était obscur hier ne sera pas célèbre demain? N'est-ce pas dans des partitions manuscrites et depuis longtemps enfouies dans la poussière qu'on a retrouvé cette pavane charmante du temps des Valois qui, sous le nom de *Romanesca*, a fait le tour du monde trois siècles après? Et ce chœur du XVe siècle : *Alla Trinita?* et cet air d'église : *Pietà, signore*, attribué à Stradella? N'est-ce pas des manuscrits du XIIIe siècle, appelés par Boileau un

Inutile ramas de gothique écriture,

que j'ai tiré ces séquences, cantilènes si profondément religieuses, dont plusieurs font partie depuis plus de quinze ans du répertoire de tant d'églises en France, en Angleterre, en Italie et jusqu'au Canada? » L'histoire, d'ailleurs, ne peut s'écrire qu'avec des documents complets, en accumulant tous les renseignements; de si mince valeur qu'il soit, un opera tient toujours sa place dans l'histoire de l'art, et il est bon qu'il soit au moins mentionné. Tout en accordant une large place à la musique ancienne, pour laquelle il a gardé une certaine prédilection, l'auteur est loin d'avoir négligé les contemporains; toutes leurs œuvres sont signalées, même les plus légères, et quelques-unes avec de grands développements.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par MM. Daremberg et Saglio (Paris, Hachette, 1873, in-4o). Ce remarquable ouvrage avait été entrepris par M. Daremberg, avec la collaboration d'un certain nombre de savants. La mort le surprit au commencement de la préparation et avant la publication du premier fascicule; mais des matériaux considérables étaient déjà recueillis, et M. Edmond Saglio n'eut qu'à reprendre et continuer l'œuvre sur le même plan. Il a, outre la direction générale, rédigé un grand nombre d'articles spéciaux relatifs aux ustensiles, aux meubles, aux vêtements, à la mythologie, sujets qui étaient éminemment de sa compétence. Un grand nombre d'articles du même genre portent la signature de M. Vinet; l'architecture a été traitée par M. Guillaume et M. Heuzey, le droit romain par M. Humbert et M. Baudry. Au texte sont jointes environ 3,000 figures, d'une exécution irréprochable et qui ne sont pas le moindre attrait d'un ouvrage de ce genre. Dans son ensemble, le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* est un des plus beaux recueils entrepris de notre temps; il est très-complet et peut être mis au niveau de ce qui s'est fait de plus sérieux en Angleterre et en Allemagne.

Dictionnaire de la langue française, abrégé du *Dictionnaire* de E. Littré, par M. A. Beaujean (Paris, Hachette, 1874, in-8o). Le succès du grand ouvrage de M. Littré a décidé son éditeur à en donner un abrégé, plus portatif et moins coûteux. M. Littré a chargé de ce soin M. Beaujean, qui l'avait aidé, non dans la rédaction, mais dans la révision typographique du *Dictionnaire de la langue française* et que ce long travail avait familiarisé avec toutes les parties de ce vaste ouvrage. Il s'est acquitté de ce soin avec beaucoup d'habileté, malgré toutes les difficultés d'une pareille tâche. « Conserver la physionomie, proportionner, voilà, dit M. Littré dans la préface, les trois grandes difficultés de tout abrégé fait consciencieusement. Beaucoup de sacrifices souvent pénibles sont imposés; il faut, avec une vigilance qui ne se démente dans aucun article, les racheter par toutes les utilités essentielles. » L'embarras consistait, en effet, à choisir, entre tant de renseignements accumulés dans le grand ouvrage et qui en font l'originalité, ceux qui ont de l'utilité à plus immédiate et qui convenaient le mieux à un plus nombreux public. Les suppressions ont souvent consisté dans les citations, qui sont cependant d'un si haut intérêt, mais qu'on ne pouvait songer à reproduire dans un abrégé, et sur la partie historique. La nomenclature a été conservée presque complétement; on a seulement supprimé un certain nombre de néologismes des moins usités et de termes techniques; ainsi l'abrégé présente encore 8,500 mots environ de plus que le *Dictionnaire* de l'Académie et distingués de ceux-ci, qui s'y trouvent tous, naturellement, par un astérisque. M. Beaujean a également conservé, outre les définitions, la classification des divers sens de chaque mot, telle qu'elle a été établie dans le grand *Dictionnaire;* il n'a supprimé que ce qui semblaient trop archaïques ou tout à fait particuliers à tel ou tel écrivain; cette classification, à laquelle on a dû donner plus de simple et primitif pour arriver par les intermédiaires aux significations plus éloignées ou métaphoriques, est une des parties les plus importantes de cet abrégé. Pour l'étymologie, il a fallu se restreindre, se contenter d'indiquer le mot dont le terme français est dérivé, sans entrer dans la discussion ni dans les preuves; c'était là un sacrifice pénible, car le *Dictionnaire* de M. Littré laisse peu à désirer sous ce rapport. Enfin, pour la prononciation, elle est indiquée dans l'abrégé toutes les fois qu'elle offre quelque difficulté ou qu'elle peut faire l'objet d'un doute, ou que le mot appartient à une langue étrangère. Cet abrégé ne dispensera pas de recourir, dans bien des cas, aux richesses du *Dictionnaire* de M. Littré, mais il n'en est pas moins appelé à rendre de grands services à la grande masse du public studieux.

Dictionnaire biographique et bibliographique, par M. Alfred Dantès (Paris, A. Boyer, 1875, in-8o). La biographie proprement dite tient peu de place dans cet excellent ouvrage, remarquable surtout par la masse des renseignements bibliographiques, ou plutôt la biographie des écrivains et des artistes célèbres est de préférence racontée à l'aide de leurs travaux. L'ouvrage est divisé en trois parties. La première donne, par ordre alphabétique, tous les auteurs ayant une certaine notoriété, avec l'indication de leurs œuvres classées chronologiquement; M. Dantès ne les a pas analysées une par une, même sommairement; mais, à l'aide de caractères d'imprimerie de diverses grosseurs, il a rendu sensible l'importance générale ou relative de chacune d'elles; de cette façon, parmi une longue énumération d'œuvres littéraires ou artistiques, l'œil saisit immédiatement celles qui ont une importance capitale ou sont les plus estimées. Le but de l'auteur, qui était de renfermer le plus de matière dans le moindre espace et de donner le plus de renseignements utiles sous la forme la plus concise, est ainsi parfaitement atteint. La seconde partie est dressée d'après l'ordre chronologique. L'ordre alphabétique est précieux pour la célérité des recherches, mais il ne donne pas l'ensemble des travaux de même genre ou de même date, comme le fait une nomenclature chronologique et méthodique. L'auteur a donc repris dans cette seconde partie les principales notices de la première, en mentionnant seulement à chaque article les ouvrages principaux et en plaçant chaque auteur, chronologiquement, dans la division scientifique qui se rapportait le mieux à ses études et à ses travaux. La troisième partie offre la nomenclature chronologique de tous les chefs-d'œuvre de l'esprit humain classés au nom de chaque auteur par sciences et par nationalités; c'est un résumé des deux parties précédentes. Dans un *Supplément*, l'auteur a tracé un tableau chronologique et alphabétique des principaux événements de l'histoire du monde.

Ce *Dictionnaire biographique et bibliographique*, rédigé sur un plan tout à fait nouveau, renferme environ 10,000 notices et plus de 100,000 titres d'œuvres; il est complet, nous l'avons déjà dit, par le nombre et la nature des renseignements.

Dictionnaire universel des littératures, par M. G. Vapereau (Paris, 1877, 1 vol. in-8o). Voici le programme que s'est tracé l'auteur. Son ouvrage contient : 1o des notices sur les écrivains de tous les temps et de tous les pays, et sur les personnages qui ont exercé une influence littéraire; l'analyse et l'appréciation des principales œuvres individuelles, collectives, nationales, anonymes, etc.; des mémoires historiques sur les institutions littéraires; les faits et souvenirs les plus capables d'intéresser sur tout ce qui regarde les Académies, les théâtres, les journaux et revues, etc. 2o La théorie et l'histoire des différents genres de poésie et de prose, les règles essentielles de rhétorique et de prosodie, les principes généraux de la philosophie du langage, les traités spéciaux sur les langues, leurs systèmes particuliers de versification, leurs caractères distinctifs et les principes de leur grammaire. 3o La bibliographie générale et particulière, les ouvrages à consulter sur les questions d'histoire, de théorie et d'érudition.

Comme on le voit, c'est là un cadre immense, et l'existence entière d'un dom Calmet ou d'un Mabillon suffirait à peine à le remplir. M. Vapereau, dit-il, a consacré quinze années à ce travail; quelles que soient sa compétence et son activité, que personne ne revendiquera, il nous semble que quinze années constituent un temps bien court pour une œuvre qui a dû exiger d'innombrables recherches en tout genre. Nous aurons bien d'ailleurs à constater la ressource de la collaboration, indispensable à une époque où l'on veut par-dessus tout arriver vite; mais ce secours même, à notre avis, aurait dû permettre à M. Vapereau d'imprimer à son livre un cachet plus original, un caractère plus neuf et plus utile. Nous remarquons en premier lieu qu'à part ce qu'on appelle ici la théorie et l'histoire des divers genres de poésie et de prose, détails stériles en eux-mêmes et qui courent les manuels où personne ne les va chercher, tous les renseignements bibliographiques, dont l'utilité est incontestable, mais qui nous paraissent quelquefois incomplets, ou trop longs, ou très-peu s'en faut, fait double emploi avec d'autres ouvrages dont la réputation n'est plus à établir, tels que les *Biographies* Michaud et Didot, les *Dictionnaires* Bouillet et Dezobry, etc. Ces réserves faites, nous constatons volontiers que le *Dictionnaire universel des littératures* présente, sous une forme nécessairement concise, une foule de renseignements qu'on est satisfait d'avoir sous la main, condensés dans un seul livre. L'auteur du *Dictionnaire des contemporains* n'a certainement pas consacré quinze années de sa vie à collectionner de simples banalités; la sûreté de son jugement en est une garantie suffisante.

Dictionnaire de botanique, par M. Baillon (Paris, 1877). M. Baillon, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris, directeur du jardin botanique de la même Faculté, a entrepris depuis plusieurs années la publication d'un des ouvrages les plus considérables qui aient paru depuis le XVIIIe siècle en France, en Angleterre ou en Allemagne sur la botanique. L'*Histoire des plantes*, commencée bien avant la guerre, et en 1877 encore en cours d'exécution, est un travail immense qui suffirait à lui seul à bien remplir la vie d'un homme. Chacun des six volumes parus contient de cinq à six monographies, divisées en fascicules de 80 à 120 pages et dont quelques-unes renferment jusqu'à 168 figures dans le texte. Sans avoir apporté un changement radical dans l'enseignement et l'étude de la botanique, M. Baillon y a introduit une classification nouvelle, fondée sur la théorie des transformations ou morphologie, et il l'a dégagée des divisions infinies qui rebutaient trop souvent, avec l'ancienne méthode, les botanistes les plus exercés.

C'était pour M. Baillon une tâche déjà bien lourde que de mener à bonne fin une aussi vaste entreprise que son *Histoire des plantes*. Audacieux et infatigable, le savant botaniste a voulu ajouter un nouveau fardeau à l'ancien et il a publié parallèlement à cette *Histoire des plantes* un *Dictionnaire de botanique*, qui complète et explique la première dans bien des cas, qui est illustré comme elle de nombreuses gravures dans le texte et qui contient, de plus que les planches au trait exécutées, ainsi que les gravures, avec une rare perfection. La nomenclature du *Dictionnaire de botanique* de M. Baillon est des plus étendues. On y trouve, par ordre alphabétique, l'explication raisonnée et complète de tous les termes qui, de près ou de loin, se rattachent à la botanique ou à ses applications si nombreuses à la culture, à l'industrie, à l'économie domestique, à la médecine, à la pharmacie. Toutes les plantes utiles, toutes celles qui servent à l'ornement de nos jardins, celles qui sont nuisibles à l'homme ou aux animaux, y sont signalées, et l'on y trouve résumées, de manière à faire connaître l'état actuel de la science, toutes les questions d'organographie, d'anatomie et de physiologie végétale. C'est là la partie importante de ce *Dictionnaire de botanique*, celle qui paraît avoir reçu le plus de développement. Ainsi le mot ABSORPTION, que nous trouvons à la début et qui est signé de M. Baillon, ne contient pas moins de onze colonnes de texte in-4o. L'auteur y décrit tous les phénomènes de l'absorption des fluides, liquides ou gazeux, par les organes spéciaux des plantes; il indique les questions qui peuvent être résolues dans l'état actuel de la science et celles qui sont indécises; les opinions diverses des botanistes au sujet de l'absorption de la vapeur d'eau; les conditions dans lesquelles les plantes et les arbres absorbent avec le plus de facilité et le plus de profit pour eux-mêmes les fluides, liquides ou gazeux, indispensables à leur développement et à leur existence; il passe également sur les expériences faites par les naturalistes, entre autres par Biot, pour démontrer la possibilité de faire pénétrer les liquides colorés dans les tissus des plantes; admettant l'exactitude de l'expérience lorsque la racine a été coupée, la mettant en toute lorsque cet organe est resté intact, et concluant de là que les matériaux inutiles ou nuisibles à la plante, les poisons par exemple, ne peuvent être absorbés par les racines que celles-ci offrent quelque solution de continuité; marquant la différence qui existe entre l'absorption du gaz et des vapeurs par les feuilles et par les racines; recherchant les agents d'absorption des fluides dans les différentes portions de la plante et démontrant enfin le lien qui existe entre la fonction d'absorption et celle d'excrétion. En donnant, comme nous venons de le faire, l'analyse d'un article consacré à un seul mot pris au hasard, nous avons voulu indiquer nettement l'importance et l'utilité incontestables du *Dictionnaire de botanique*. Cette œuvre considérable, qui vient se ranger en quelque sorte sur l'*Histoire des plantes* de M. Baillon, travail plus étendu et d'un intérêt peut-être plus vif encore, ajoute encore à la célébrité que cette *Histoire des plantes* a si justement acquise à son auteur, en France aussi bien qu'à l'étranger.

DICTYNNE, nymphe de l'île de Crète, que l'on confondait quelquefois avec Diane ou Minerve. On dit que, poursuivie par Minos, elle se jeta du haut d'un rocher et tomba dans un filet de pêcheurs. Le mot, en grec, *dictyon*, filet.

DICYANIQUE adj. (di-si-a-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'action de l'acide azoteux sur la cyanurée.

— **Encycl.** Ce composé a été découvert en 1863. Il présente par ses propriétés comme par son origine de grands rapports avec l'urée. Pour préparer l'acide *dicyanique* on fait tant la cyanurée par l'acide azoteux, il faut mettre la cyanurée en suspension dans l'eau chaude et faire arriver l'acide tant qu'il se dégage de l'azote. Cela fait, on évapore à siccité, on reprend le produit par l'alcool, puis on vaporise au bain-marie et on obtient des cristaux jaune clair d'acide *dicyanique*. Ces cristaux appartiennent au type clinorhombique.

Dans cette réaction, la cyanurée se comporte, en présence de l'acide azoteux, comme une amide, donne de l'azote et fixe de l'oxygène comme l'indique l'équation suivante :

$$Az^2\begin{Bmatrix}CO\\CAz_2H\\CAz_2H\end{Bmatrix}+AzO^3H=Az^2\begin{Bmatrix}(CO)^2\\CAz_2H\\(H)^2\end{Bmatrix}+H^2O$$

On peut encore préparer l'acide *dicyanique* en faisant réagir l'eau de baryte à 140° sur la cyanurée, puis en remplaçant le baryum par l'hydrogène.

Ce composé est très-peu soluble dans l'eau froide ou chaude, à l'état cristallin, et renferme une forte proportion d'eau de cristallisation; l'ébullition lui fait perdre une partie de l'eau qu'il renferme. Traité par les acides oxygénés, il s'y dissout, mais peut en acides oxygénés, il s'y dissout, mais peut en grande impression. Ses adversaires l'ont plusieurs fois accusé de professer des doctrines qui se confondent avec celles de la libre pensée. Nier le surnaturel, disaient-ils, et se proposer de le ruiner dans les esprits, déclarer que la croyance au miracle est le plus grand des obstacles à tout progrès, n'est-ce pas faire œuvre de philosophe plutôt que de théologien? Une Eglise peut-elle exister avec de semblables négations?

Sous l'influence de la chaleur, l'acide *dicyanique* donne de l'acide cyanique, ce qui a lieu également pour l'urée dans certaines réactions.

Les sels de cet acide ont une grande analogie avec les composés métalliques que donne l'urée. Les sels acides ont pour formule générale

$$Az^2\begin{Bmatrix}CO\\CO\\R.H.R.\end{Bmatrix}$$

Les sels neutres ne renferment pas d'hydrogène et ont pour formule

$$Az^2\begin{Bmatrix}CO\\CO\\R_2.\end{Bmatrix}$$

Parmi les sels de l'acide *dicyanique*, on peut citer : 1o le *dicyanate acide de baryum*, qui s'obtient en traitant le dicyanate d'ammonium par la baryte. C'est un composé qui se présente en cristaux clinorhombiques groupés en croix; il a pour formule

$$(CO^2Az^2H)^2Ba'' + H^2O.$$

2o Le *dicyanate acide d'argent*. C'est une poudre blanche, soluble dans l'acide azotique et dans l'ammoniaque, mais insoluble dans l'eau. Il a pour formule (CO^2Az^2H)Ag.

3o Le *dicyanate neutre d'argent*. Sa formule est $C^2O^2Az^2Ag^2$. Ce sel constitue une poudre amorphe, soluble dans l'ammoniaque et dans l'acide azotique, mais complétement insoluble dans l'eau.

4o Le *dicyanate d'éthyle*. Ce composé s'obtient en chauffant l'urée d'éthyle avec la moitié de son poids de nitrate d'argent. C'est un liquide épais, indécomposable par l'eau. Le dicyanate acide d'argent chauffé avec l'iodure d'éthyle donne un éther acide.

* **DIDACTICIEN** s. m. — Celui qui publie un ouvrage de didactique.

DIDE (Auguste), pasteur protestant et publiciste français, né à Nîmes (Gard) en 1840. Après quelques années passées au lycée de Nîmes, il vint à Paris pour continuer ses études de droit. Il se lia d'une amitié particulière avec un de ses camarades, Gaston Crémieux, qui fut, plus tard, fusillé à Marseille à la suite des troubles de la Commune. Ils fondèrent ensemble un journal littéraire qui n'eut que quelques numéros. Au moment de l'attentat Orsini, M. Dide, qui s'était fait remarquer par la vivacité de ses opinions républicaines, fut arrêté, interrogé à plusieurs pendant quelques semaines et envoyé à la frontière italienne, à Nice. Il adressa de cette ville des correspondances et des articles à un journal politique qui se publiait à Bruxelles, le *National*. M. de Grammont, qui représentait alors la France en Italie, demanda au ministre italien l'expulsion du jeune écrivain. M. Dide, arrêté pour la troisième fois, fut conduit par l'autorité militaire à la frontière suisse. Après quelques mois de séjour à Genève, où il fit inscrire comme étudiant à la Faculté protestante de cette ville. Il n'en continua pas moins à s'occuper de politique et de littérature, fit paraître un travail sur P.-L. Courier, qui fut couronné par l'Académie de Genève, et devint le correspondant de la *Jeune France* et de la *Jeunesse*, feuilles républicaines créées, à Paris, par Vermorel et Longuet. Ses études terminées, il se rendit à Strasbourg pour soutenir sa thèse. Il avait pris pour sujet : la *Conversion de saint Paul au christianisme*. Cette thèse, très-hétérodoxe, niait non-seulement le miracle du chemin de Damas, mais tous les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'était un étrange début théologique.

M. Dide comprit qu'après le bruit qu'avait fait cette thèse, il lui serait bien difficile d'exercer des fonctions ecclésiastiques dans le protestantisme officiel. Il renonça à devenir pasteur et accepta l'offre qui lui fut faite de prendre la rédaction d'un journal protestant qui venait d'être fondé à Paris, le *Protestant libéral*.

Pendant six ans, il rédigea cette feuille d'avant-garde. Il se fit remarquer dans ce journal et dans la *Revue du protestantisme*, dont il rédigea la chronique littéraire, par de brillantes et incisives qualités de polémiste, un talent d'écrivain auquel ses adversaires eux-mêmes rendirent hommage, et un radicalisme d'opinion qui parut souvent inquiétant aux propriétaires du journal. En 1868, M. Athanase Coquerel ayant fondé la Société libérale, séparée de l'Etat, M. Dide fut appelé à être l'un des trois passteurs de cette Eglise. Il se distingua dans ses nouvelles fonctions, et dans plusieurs conférences qu'il donna sur *Calvin et Michel Servet*, le *Protestantisme et la Révolution française*, *Voltaire et Rousseau*, par une rare facilité d'élocution, une parole éloquente et spirituelle. Il prononça, lors des funérailles des aéronautes Crocé-Spinelli et Sivel, de Mme Louis Blanc, de Mme Cavaignac, de Taxile Delord, des discours qui firent une grande impression. Ses adversaires l'ont plusieurs fois accusé de professer des doctrines qui se confondent avec celles de la libre pensée. Nier le surnaturel, disaient-ils, et se proposer de le ruiner dans les esprits, déclarer que la croyance au miracle est le plus grand des obstacles à tout progrès, n'est-ce pas faire œuvre de philosophe plutôt que de théologien? Une Eglise peut-elle exister avec de semblables négations?

M. Dide a fait partie du synode de 1872. Il siégeait à l'extrême gauche. Il présenta et fit accepter par cette assemblée un amendement portant que tout électeur dans l'Eglise protestante serait tenu de savoir lire et écrire. Il demanda également, avec plusieurs de ses collègues, que le synode se prononçât en faveur de la séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat. Cette proposition fut repoussée.

M. Dide a écrit dans un grand nombre de journaux, au *National*; au *Bien public*, où il publia, *Sur la presse déshonorée*, un article qui fit sensation; au *XIXe siècle*, etc. Il a fait paraître aussi quelques travaux littéraires. Citons, entre autres : la *République et les protestants*, série d'articles parus dans le *Lien*; *Genève et l'orthodoxie*, *Essai sur le positivisme*, l'*Angleterre politique et sociale*, etc.

DIDELPHIENS s. m. pl. (di-dèl-fi-ain). Mamm. Famille de marsupiaux, qui comprend les genres didelphe, micoure, hémiure et chironecte.

DIDEROTE s. f. (di-de-ro-te — de *Diderot*, n. pr.). Bot. Syn. d'OCHROSIE.

* **DIDIER** (Henri-Gabriel), avocat et homme politique, — Aux élections de 1869, il posa, mais sans succès, sa candidature dans une des circonscriptions de Paris. La fermeté de ses convictions républicaines et sa grande honorabilité lui valurent d'être nommé, après la révolution du 4 septembre 1870, procureur de la République près le tribunal de la Seine. Le 24 octobre suivant, le gouvernement de la Défense nationale l'appela aux fonctions de gouverneur civil de l'Algérie; mais, renfermé dans Paris, il ne put en prendre possession et il connaît trop de ses tableaux sert de prétexte aux farces les moins attiques. Il y a des marques de talent dans la musique, un bon duo entre Enée et Didon, ainsi que quelques airs rhythmés avec verve; mais un compositeur qui porte le nom de l'auteur de tant de gracieux et poétiques nocturnes ne devrait pas s'abaisser à ce genre de pièces. Didier (Jean-Désiré, Pseudonyme).

DIDELPHYSE s. f. (di-dèl-fi-ze — du gr. *didelphus*, qui a deux matrices). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, tribu des fumariacées, comprenant des herbes de la Sibérie et de l'Amérique du Nord. || On l'appelle aussi DICENTRE.

* **DIEPPE**, ville de France et port de mer (Seine-Inférieure), ch.-l. d'arrond., à 55 kil. N. de Rouen, sur la Manche et la rivière d'Arques; pop. aggl., 18,599 hab. — pop. tot., 20,160 hab. L'arrond. compte 8 cantons, 178 comm., 108,454 hab

* **DIER (SAINT-)**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. S.-E. de Clermont; pop. aggl., 351 hab. — pop. tot., 1,520 hab.

DIERBACHIE s. f. (di-èr-ba-chî — de *Dierbach*, botan. allem.). Syn. de DUNALIE.

* **Dière de Suède**. Nous avons exposé au mot SUÈDE, tome XIV du *Grand Dictionnaire*, les modifications apportées dans l'organisation de la diète par la constitution de 1866. Nous y renvoyons le lecteur.

DIÉTÉRICE s. f. (dié-té-ri-se — de *Dieterici*, n. pr.). Bot. Syn. de CALDÉLUVIE.

* **DIETERICHS** (Joachim-Frédéric-Christian), vétérinaire allemand. — Il est mort à Charlottenbourg en 1858.

DIÉTHYLACÉTONE s. f. (di-é-ti-la-sé-to-ne — du préf. *di*, et de *éthylacétone*). Liquide obtenu par l'action successive du sodium et de l'iodure d'éthyle sur l'éther acétique.

— **Encycl.** V. ÉTHYLACÉTONE, dans ce *Supplément*.

DIÉTHYLINE s. f. (di-é-ti-li-ne — du préf. *di*, et de *éthyline*). Corps obtenu par Berthelot en chauffant à 100° centigrades, pendant quatre-vingts heures, de la glycérine, de l'éther bromhydrique et de la potasse en excès.

DIÉTHYL-PHOSPHINE s. f. (di-é-til-fo-si-ne). Chim. Base qui résulte de la substitution de deux radicaux éthyles à deux atomes d'hydrogène dans l'hydrogène phosphoré, et qu'on peut considérer comme de la diéthylamine dont l'azote est remplacé par du phosphore. Cette base est étudiée et décrite au mot PHOSPHINE, tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 860.

DIÉTHYL-PHOSPHINIQUE adj. (di-é-til-fo-si-ni-ke). Chim. Se dit de l'acide monoatomique et monobasique qui résulte de l'oxydation de la diéthyl-phosphine par l'acide azotique fumant. Cet acide est décrit à côté de la diéthyl-phosphine elle-même au mot PHOSPHINE, au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 860.

DIÉTHYLXÉNYLAMINE s. f. (di-é-til-kzé-ni-la-mi-ne). Chim. Produit qui dérive de la xénylamine, par la substitution de deux groupes éthyle à deux atomes d'hydrogène.

DIETZ (Jean-Chrétien), mécanicien allemand, né à Darmstadt en 1778, mort en Hollande vers 1845. Il habitait Emmerich, sur le Rhin, lorsqu'il inventa et exécuta le mélodion (1805), sorte de petit piano carré que nous avons décrit ailleurs (v. MÉLODION, tome X). L'année suivante, Dietz alla exhiber son invention en Westphalie, puis en Hollande, où il fonda une fabrique d'instruments de musique. Quelques années plus tard, il se rendit à Paris, où il s'établit. Ce fut là qu'il inventa deux nouveaux instruments, le clavilyre et le trochéon. Le clavilyre, dit Fétis, était composé d'un corps assez semblable, pour la courbe de la tête, à celui d'un grand piano renversé verticalement, avec un clavier placé en saillie comme aux pianos droits. Les touches de ce clavier faisaient mouvoir de petits crochets garnis de peau qui pinçaient des cordes de métal filées de soie. Quatre pédales servaient à modifier, de diverses manières, les sons de l'instrument, qui, bien que moins prolongés que ceux de la harpe, étaient néanmoins beaux et moelleux. La facilité du jeu de cet ingénieux instrument aurait dû procurer à Dietz plus de succès qu'il n'en obtint. » En 1812, Dietz exécuta le trochéon, composé d'un archet circulaire qui agit sur des tiges métalliques. En 1819, il quitta Paris et se rendit à Bruxelles, où il fonda un établissement de machines hydrauliques. Pendant plusieurs années, il s'occupa de construire des remorqueurs à vapeur pour les canaux de tout genre sur les routes ordinaires. — Son fils, Chrétien DIETZ, né à Emmerich vers 1800, se fit, comme lui, fabricant d'instruments de musique. A l'Exposition qui eut lieu au Louvre en 1819, il envoya un clavilharpe perfectionné. Doué d'un esprit ingénieux, il inventa également un perfectionnement à divers instruments. Un lui doit, notamment le *polyplectron*, instrument à archet mécanique, qui se jouait avec un clavier, et une sorte de physharmonica, instrument à lames métalliques que l'action de l'air mettait en vibration. Il exécuta un grand piano, dont la table n'était fixée que par les extrémités, ce qui lui donnait une grande pureté de sonorité, et il obtint une médaille d'argent en 1827, pour un piano à quatre cordes de forme nouvelle.

DIETZ-MONNIN (Charles), industriel et homme politique français, né à Barr (Bas-Rhin) en 1826. Lorsqu'il eut terminé ses études à Nancy, M. Dietz entra dans l'industrie. En 1853, il épousa Mlle Monnin, fille d'un associé de la maison Japy, et il joignit alors le nom de son beau-père au sien. Après avoir été employé dans cette importante maison, il en devint l'associé en 1855. M. Dietz-Monnin fut nommé vice-président de la chambre syndicale de quincaillerie de Paris (1863), membre du jury de l'Exposition universelle de 1867, directeur du comptoir des quincailleries de l'Est, à Paris, et juge au tribunal de commerce de la Seine. Durant le siége, il organisa la cantine municipale du quartier de la Porte-Saint-Martin. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il